

**MOTION**

**du député (suppl.) Mathieu Fardel (GRL) concernant la progression à froid - une injustice à corriger (13.11.2008) 1.002 (anc. 1.288)**

Actuellement, le canton du Valais corrige la progression à froid lorsque l'inflation franchit un palier de dix pour cent. Ce taux, l'un des plus élevés de Suisse, permet d'augmenter l'imposition sur les revenus alors que les salaires réels n'augmentent pas. Nous proposons de corriger en partie cette injustice en diminuant ce palier à cinq pour cent. Ainsi, la correction se fera plus rapidement et sera plus juste pour les contribuables valaisans.

Sion, le 13 novembre 2008  
(10h00)

Mathieu Fardel, député (suppl.) (GRL)